



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE

**portant inscription au titre des monuments historiques de
Saint Michael's church à Beaulieu-sur-mer (Alpes -Maritimes)**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 4 décembre 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que *Saint Michael's church* à BEAULIEU-SUR-MER (Alpes-Maritimes) présente un intérêt artistique et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison du témoignage de la villégiature britannique à Beaulieu que constitue cette église dont le parti pris architectural, original du point de vue du goût de l'Angleterre victorienne, en fait une des rares églises anglicanes d'inspiration baroque,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont inscrites au titre des monuments historiques, en totalité, les parties suivantes de l'ensemble formé par *Saint Michael's church* et ses abords, telles que délimitées sur le plan annexé :

- L'église, y compris ses décors,
- L'espace paysager entourant l'église,
- La clôture et son portail d'accès,

situées 11 chemin des Myrtes à BEAULIEU-SUR-MER (06) sur la parcelle n°60, d'une contenance de 10 a 40 ca, figurant au cadastre section AD, et appartenant à la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers dont le siège est à LONDRES (Royaume-Uni), 19 Delahay street, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3: Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le **3 - JUL, 2020**

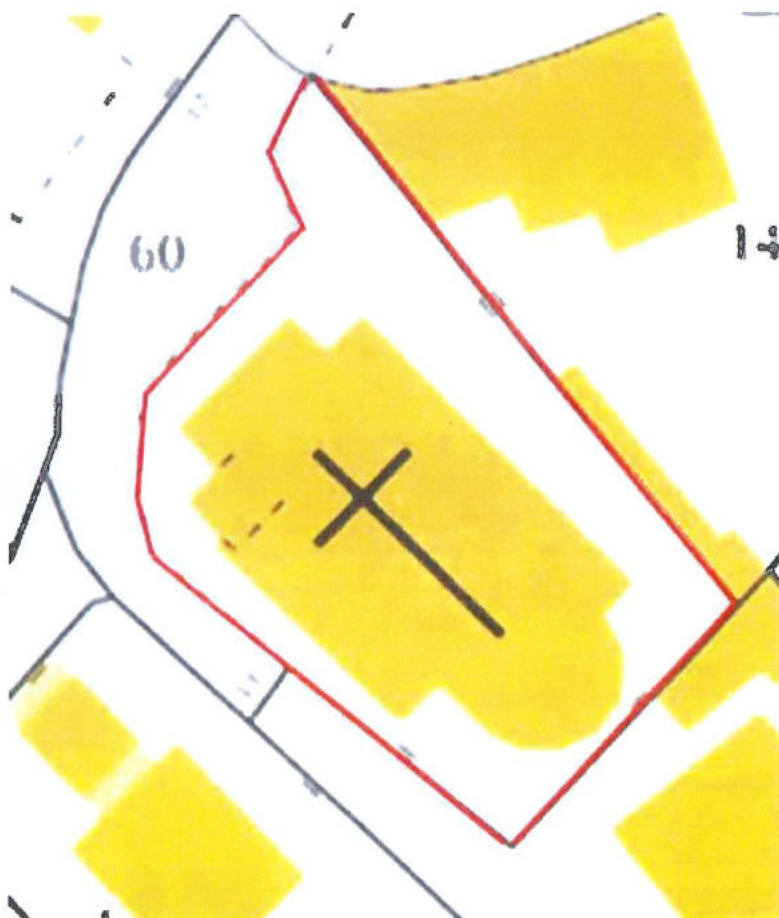
Le préfet de région,

Pierre DARTOUT



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

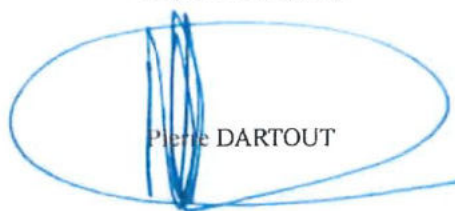
Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de
Saint Michael's church à BEAULIEU-SUR-MER (Alpes-Maritimes)



Fait à Marseille, le

3 - JUIL. 2020

Le préfet de région,


Pierre DARTOUT